



Assemblée générale

Distr. limitée
21 juin 2024
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)

Huitième session de fond
New York, 8-12 juillet 2024

Projet de troisième rapport d'activité annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)

I. Introduction

1. Dans sa résolution [75/240](#), l'Assemblée générale a décidé, pour veiller à ce que le processus de négociation démocratique, inclusif et transparent sur la sécurité d'utilisation du numérique se poursuive de manière ininterrompue, de constituer, à partir de 2021 et sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un nouveau groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) qui serait chargé, sur la base du consensus : de poursuivre l'élaboration, à titre prioritaire, des règles, normes et principes de comportement responsable des États et de définir des moyens de les appliquer, ainsi que d'y apporter des changements ou d'en établir des nouveaux, selon qu'il conviendrait ; d'examiner les initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique ; d'instaurer, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un dialogue institutionnel régulier fondé sur une large participation des États ; de poursuivre l'examen des risques qui se posaient ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique, notamment en ce qui concernait la sécurité des données, et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour les prévenir et les combattre, de la manière dont le droit international s'appliquait à l'utilisation du numérique par les États ainsi que des mesures de confiance et de renforcement des capacités, en vue de parvenir à une vision commune ; de lui présenter, pour adoption par consensus, des rapports d'activité annuels et, à sa quatre-vingtième session, un rapport final sur les résultats des travaux du groupe de travail.

2. Le premier rapport d'activité annuel du groupe de travail, sur sa session d'organisation et ses première, deuxième et troisième sessions de fond, a été publié sous la cote [A/77/275](#). Le deuxième rapport d'activité annuel du groupe de travail, sur ses quatrième et cinquième sessions de fond, a été publié sous la cote [A/78/265](#).



II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée des sixième, septième et huitième sessions de fond

3. Le groupe de travail a tenu sa sixième session de fond du 11 au 15 décembre 2023, sa septième session de fond du 4 au 8 mars 2024, et sa huitième session de fond du 8 au 12 juillet 2024, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont apporté un appui de fond au groupe de travail. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré les services de secrétariat.

B. Participation

5. On trouvera la liste des participantes et participants aux sixième, septième et huitième sessions de fond dans les documents publiés sous les cotes [A/AC.292/2023/INF/7](#), [A/AC.292/2024/INF/2](#) et [A/AC.292/2024/INF/4](#), respectivement.

C. Membres des bureaux

6. À ses sixième, septième et huitième sessions de fond, le groupe de travail était présidé par M. Burhan Gafoor (Singapour).

D. Organisation des travaux

7. À la 1^{re} séance de sa sixième session de fond, le 11 décembre 2023, le groupe de travail a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'elle figure dans le document publié sous la cote [A/AC.292/2023/4](#). Il a également approuvé la participation à ses travaux des entités non gouvernementales dont la liste figure dans le document publié sous la cote [A/AC.292/2023/INF/6](#).

8. À la 1^{re} séance de sa septième session de fond, le 4 mars 2024, le groupe de travail a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'elle figure dans le document publié sous la cote [A/AC.292/2024/1](#). Il a également approuvé la participation à ses travaux des entités non gouvernementales dont la liste figure dans le document publié sous la cote [A/AC.292/2024/INF/1](#).

9. À la 1^{re} séance de sa huitième session de fond, le 8 juillet 2024, le groupe de travail a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'elle figure dans le document publié sous la cote [A/AC.292/2024/4](#). Il a également approuvé la participation à ses travaux des entités non gouvernementales dont la liste figure dans le document publié sous la cote [A/AC.292/2024/INF/3](#).

E. Documentation

10. Une liste complète de tous les documents officiels, documents de travail, documents techniques et autres documents dont a été saisi le groupe de travail est disponible sur le site Web qui lui est consacré (<https://meetings.unoda.org/open-ended-working-group-on-information-and-communication-technologies-2021>).

F. Activités du groupe de travail

11. À sa sixième session de fond, le groupe de travail a examiné les points 3, 5 et 6 de l'ordre du jour durant ses 10 séances plénières.
12. À sa septième session de fond, le groupe de travail a examiné les points 3, 5 et 6 de l'ordre du jour durant ses 10 séances plénières.
13. À sa huitième session de fond, le groupe de travail a examiné les points 3, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour durant ses 10 séances plénières.
14. Du 13 au 17 mai et le 1^{er} juillet 2024, le Président a organisé des réunions intersessions pour entendre les points de vue des parties prenantes sur les sujets examinés par le groupe de travail, qui figurent dans le mandat confié à celui-ci tel que défini dans la résolution 75/240 de l'Assemblée générale et l'ordre du jour du groupe de travail (A/AC.292/2021/1), comme suite aux décisions 77/512 et 78/541 de l'Assemblée générale. Des experts sélectionnés à partir d'une liste soumise par les délégations ont présenté des exposés sur des sujets définis au préalable, en présence des parties prenantes concernées.
15. Le 9 mai 2024, le Président a tenu la première réunion des membres du répertoire mondial d'interlocuteurs, comme suite au document A/78/265 et à la décision 78/541 de l'Assemblée générale. La première réunion des interlocuteurs a aussi marqué le lancement officiel du répertoire mondial d'interlocuteurs.
16. Le 10 mai 2024, le Président a organisé la première table ronde mondiale de haut niveau sur le renforcement des capacités en matière de sécurité numérique, en application de la décision 78/541 de l'Assemblée générale, afin de donner aux spécialistes du renforcement des capacités, aux représentants des États et aux parties prenantes un espace où échanger des idées, mettre en commun les meilleures pratiques et nouer des partenariats afin de renforcer les synergies et de faire progresser concrètement les travaux de la communauté internationale en matière de renforcement des capacités.
17. Le 28 septembre 2023 et les 31 janvier, 27 mars et 10 juin 2024, le Président a tenu des réunions informelles virtuelles pour donner aux délégations des informations sur les éléments examinés par le groupe de travail.
18. Le 13 décembre 2023 et les 6 mars et 10 juillet 2024, conformément aux modalités de participation des parties prenantes arrêtées d'un commun accord, des débats ont été organisés avec lesdites parties durant la 6^e séance de la sixième session de fond, la 6^e séance de la septième session de fond et la 5^e séance de la huitième session de fond.
19. Le 6 décembre 2023 et les 28 février et 3 juillet 2024, le Président a organisé des débats consultatifs informels avec les parties prenantes concernées, parmi lesquelles des entreprises, des entités non gouvernementales et des universités, afin d'entendre leurs vues sur les sujets examinés par le groupe de travail, qui figurent dans le mandat confié à celui-ci, tel que défini dans la résolution 75/240 de l'Assemblée générale, et dans son ordre du jour (A/AC.292/2021/1), et de recueillir des idées concrètes auxquelles le groupe pourrait réfléchir à l'avenir.

III. Adoption du rapport

20. À sa huitième session de fond, le 12 juillet 2024, le groupe de travail a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Adoption des rapports d'activité annuels », et adopté son projet de rapport (A/AC.292/2024/L.1). Il a aussi décidé d'inclure dans son rapport les résultats des débats tenus au titre du point 5 de l'ordre du jour, qui

figurent dans le document publié sous la cote A/AC.292/2024/CRP.X, tel que révisé oralement (voir annexe).

Annexe

**Rapport d'activité sur les débats du groupe de travail tenus
au titre du point 5 de l'ordre du jour**

[à compléter]
